

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT BOCAGER



Vous souhaitez planter
ou restaurer une haie
bocagère ? Implanter un
talus ? Lamballe Terre &
Mer vous accompagne.

lamballe-terre-mer.bzh



**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté d'agglomération



QUELS TRAVAUX ?

Plusieurs travaux peuvent être réalisés dans le cadre du programme d'aménagement bocager :

- Création de haies à plat ou sur talus ;
- Restauration de haies et/ou de talus ;
- Création de talus nus ;
- Restauration de haie par régénération naturelle ;
- Déplacement d'entrée de champs ;
- Aménagement hydraulique doux (fossé à batardeaux, noue).



A QUOI SERT LE BOCAGE ?

Le bocage, indispensable à notre environnement, a plusieurs fonctions.

Il sert à :

- Préserver la ressource en eau : faciliter l'infiltration de l'eau, réduire le transfert des polluants ;
- Préserver les sols de l'érosion ;
- Protéger des aléas climatiques : ralentir le vent, abriter le bétail et les cultures de la chaleur et du gel ;
- Produire du bois d'énergie (bûches, plaquettes) et/ou du paillage/litière ;
- Préserver le cadre de vie et le paysage ;
- Favoriser la biodiversité : abriter la faune, dont les auxiliaires de cultures, et freiner les disséminations nuisibles aux cultures.



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Le programme est ouvert à tous (agriculteurs, particuliers...), sous certaines conditions :

- Avoir un projet en cohérence et en lien avec le parcellaire agricole ;
- Réaliser un linéaire minimum de 100 m pour la plantation d'une haie ou 50 m pour la création d'un talus ;
- S'engager au maintien et à l'entretien des aménagements bocagers mis en place ;
- Suivre une demi-journée de formation organisée par Lamballe Terre & Mer sur la taille des jeunes arbres (gratuit).



QUEL EST LE COÛT POUR LE BÉNÉFICIAIRE ?

Les travaux bocagers bénéficient de financements Breizh Bocage et comprennent : les travaux de sols, la plantation, la fourniture et la pose des protections gibiers, le paillage, l'entretien sur 4 ans et la première taille de formation.

Pour une meilleure appropriation et implication des bénéficiaires, il est demandé une participation avec deux possibilités :

- Participation aux travaux de plantation

OU

- Participation financière à hauteur de 1 €/mètre linéaire.



QUI ENTRETIENT LES HAIES ?

Suite aux 4 premières années d'entretien par Lamballe Terre & Mer, la gestion de la haie revient au bénéficiaire. Sur demande, Lamballe Terre & Mer poursuit l'accompagnement technique. Pour les agriculteurs, il existe des accompagnements financiers tels que les Mesures Agro-environnementales & Climatiques (MAEC) bocage, le Label Haie...



CRÉATION DE PETITS BOISEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Dans un objectif d'accueil et de préservation de la biodiversité, Lamballe Terre & Mer accompagne techniquement et financièrement les projets de petits boisements (inférieurs à 3 ha) ainsi que les conversions de peuplements mono spécifiques (ex. : peupliers, douglass) en feuillus diversifiés.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Surface inférieure à 3 ha ;
- Autorisation administrative de

création de premier boisement pour une surface supérieure à 0,5 ha (étude « cas par cas » auprès de la DREAL) ;

- Cohérence avec les enjeux écologiques de la parcelle (en lien avec la stratégie biodiversité de Lamballe Terre & Mer) ;
- Intégration d'une lisière étagée afin de favoriser la biodiversité.

Les travaux sont financés à 80%, avec un reste à charge pour le bénéficiaire de 20%.



Contacts :
Lamballe Terre & Mer
Service Bocage et Biodiversité
41 rue Saint-Martin 22400 LAMBALLE-ARMOR
environnement@lamballe-terre-mer.bzh
02 96 50 54 72